

Aperçu des stratégies de dépistage P/T

- L'ensemble des P/T recommande de tester les individus symptomatiques de la population générale.
- Trois provinces (Saskatchewan, Ontario, Québec) proposent des tests asymptomatiques pour la population générale.
- Huit P/T (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Territoires du Nord-Ouest) proposent des tests pour le personnel ou les populations vulnérables asymptomatiques (les groupes de population varient).
- Cinq provinces (Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard) proposent des tests asymptomatiques pour les conducteurs de grand routier.
- Quatre provinces (Alberta, Saskatchewan, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) proposent des tests asymptomatiques pour les enseignants et le personnel scolaire (voir note pour Nouvelle-Écosse).
- Des tests asymptomatiques sont disponibles pour les voyageurs internationaux dans quatre provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Québec, Île-du-Prince-Édouard). En Alberta, au Québec et à Île-du-Prince-Édouard, ce dépistage se produit dans les laboratoires provinciaux autorisés. En Colombie-Britannique, il existe des cliniques privées payantes (1>) qui proposent ces tests moyennant des frais.

	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	PE	NL	NS	YT	NT	NU
Population générale symptomatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Population générale asymptomatique			✓		✓	✓							
Personnel/populations vulnérables asymptomatiques		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓[1]	
Conducteurs de grand routier asymptomatiques			✓	✓	✓		✓	✓					

Enseignants et personnel scolaire asymptomatiques		✓	✓				✓			✓[3]		
Voyageurs internationaux sortants asymptomatiques	✓[2]	✓				✓		✓				

1. *Les travailleurs de la santé à leur entrée sur le territoire.
2. Disponible par l'intermédiaire de laboratoires privés payants
3. Les étudiants arrivés avant le 22 septembre

Tests asymptomatiques

- La Colombie-Britannique ne recommande pas le dépistage de routine de la COVID-19 des personnes asymptomatiques (par exemple, dans les écoles, avant une opération chirurgicale ou d'autres procédures, dans les hôpitaux ou les établissements de santé, comme condition d'emploi ou de voyage). Les directives du médecin hygiéniste sont nécessaires pour les tests des personnes asymptomatiques en dehors de l'enquête sur les éclosions. Il existe certaines cliniques privées payantes qui proposent des tests payants aux personnes qui ont besoin d'un test asymptomatique pour des raisons qui ne relèvent pas des recommandations de santé publique de la Colombie-Britannique, comme indiqué dans les directives sur le dépistage, par exemple pour les voyages ou l'emploi.
- L'Alberta vise maintenant le dépistage ciblé de la COVID-19 pour réduire les délais d'attente, accélérer l'accès aux résultats et soutenir les Albertains pendant la saison de la grippe et les mois d'hiver. Le dépistage volontaire asymptomatique n'est plus recommandé pour les Albertains qui ne présentent aucun symptôme et ne sont pas soupçonnés d'avoir été exposés à la COVID-19. Toutefois, le dépistage volontaire asymptomatique est proposé aux groupes prioritaires, notamment : les enseignants et le personnel des écoles, les résidents et le personnel des lieux d'habitation collectifs, les travailleurs de la santé, les Albertains sans domicile fixe et les voyageurs qui doivent subir un test de dépistage avant leur départ. Des lignes directrices et des paramètres sont disponibles pour les entreprises qui souhaitent demander et payer des tests pour leurs employés, entrepreneurs ou clients (tests initiés par l'industrie).
- La Saskatchewan a étendu l'admissibilité aux tests à toutes les personnes asymptomatiques. Le dépistage est recommandé pour les personnes admises en soins de courte durée pendant plus de 24 heures (y compris les futures mères), les travailleurs de la santé qui s'occupent de certains patients immunodéprimés, toute personne travaillant en

dehors du domicile, ainsi que les enseignants et le personnel des écoles primaires et secondaires, avant et pendant l'année scolaire.

- Le Manitoba effectue des tests de surveillance volontaires sur des groupes asymptomatiques afin de mieux comprendre les modes de transmission dans la province, comme les chauffeurs de camion. Les personnes qui se rendent dans un établissement ou une installation où le dépistage de la COVID-19 est proposé seront invitées à participer; les camionneurs peuvent se présenter aux sites de dépistage communautaires et demander un test de dépistage de la COVID-19 pour les personnes asymptomatiques.
- La stratégie de dépistage de l'Ontario propose des tests asymptomatiques pour les personnes préoccupées par l'exposition. L'Ontario a étendu les tests de surveillance asymptomatique aux populations vulnérables (par exemple, les foyers de soins de longue durée et autres espaces de vie partagés tels que les centres d'hébergement et les établissements pénitentiaires), ainsi qu'aux lieux de travail dans les secteurs qui travaillent avec des populations prioritaires et où il peut être difficile de s'éloigner physiquement. La stratégie de l'Ontario comprend également des tests ciblés pour la gestion des épidémies, notamment dans des quartiers et des régions spécifiques ou dans les hôpitaux, les institutions et les lieux de travail. DriverCheck a établi un partenariat avec le gouvernement de l'Ontario sur un projet pilote de dépistage de la COVID-19.
- Le Québec recommande des tests asymptomatiques pour les personnes admises dans des unités de soins intensifs ou qui seront admises dans les 48 heures, les patients des urgences, les résidents lors de leur admission dans certains établissements de soins (c'est-à-dire soins de longue durée, soins palliatifs ou psychiatriques, réadaptation physique), les patients avant de subir certaines procédures (par exemple, transplantations, procédures immunosuppressives, intubation ou bronchoscopie), ceux qui sont admis dans un milieu de vie communautaire (c'est-à-dire les refuges, les centres correctionnels, les centres de jeunesse, les foyers de groupe) et les travailleurs de la santé qui quittent une région chaude pour retourner dans une région froide. Le Québec a également émis des recommandations de tests à des fins de dépistage pour les groupes prioritaires, en fonction de l'endémicité de chaque région. Les groupes prioritaires comprennent les travailleurs de la santé et le personnel en contact direct avec les résidents des établissements de soins de longue durée, les travailleurs étrangers temporaires et le personnel travaillant dans le réseau de santé.
- Le Nouveau-Brunswick propose des tests asymptomatiques pour les groupes à haut risque ciblés liés aux voyages en dehors de la bulle atlantique (y compris les camionneurs de grand routier, les étudiants de niveau postsecondaire de l'extérieur de la bulle atlantique, les travailleurs étrangers temporaires, les voyages pour raisons humanitaires), et les personnes travaillant dans certains milieux avec des populations vulnérables (personnel de santé de l'unité COVID, personnel des maisons de soins infirmiers, personnel des établissements résidentiels pour adultes, personnel des centres de santé communautaire des Premières Nations, personnel et bénévoles des refuges pour sans-abri, personnel des établissements correctionnels provinciaux, travailleurs de garderie, enseignants et personnel scolaire une fois

l'année scolaire commencée). En outre, les patients qui se présentent aux urgences ou qui sont admis à l'hôpital, et qui ne répondent pas aux critères de symptomatologie de la COVID-19, seront testés de manière aléatoire, jusqu'à un maximum de cinq tests par jour par urgence.

- L'Île-du-Prince-Édouard recommande de tester les personnes asymptomatiques qui pourraient être : 1) plus exposées au risque de propagation de la COVID-19 aux infrastructures critiques, 2) moins susceptibles d'indiquer qu'elles présentent des symptômes légers, et/ou 3) plus susceptibles d'avoir été exposées à des cas en raison de leurs activités quotidiennes ou de leurs déplacements. Les exemples comprennent, sans s'y limiter : les travailleurs du secteur de la santé et des soins de longue durée qui se rendent à l'Î.-P.-É. pour travailler ou qui ont voyagé à l'extérieur de la province, le personnel du laboratoire de microbiologie du QEH, les nouveaux résidents des foyers de soins de longue durée et de soins communautaires avant leur admission, les admissions dans les établissements correctionnels et le personnel qui travaille dans plus d'un établissement, les travailleurs étrangers temporaires avant la fin de leur période d'isolement de 14 jours, et les travailleurs essentiels qui voyagent fréquemment à l'extérieur de l'Î.-P.-É. (par exemple, les conducteurs de grand routier). Des tests asymptomatiques sont disponibles pour les voyageurs internationaux nécessitant un test de dépistage de la COVID-19 négatif avant le voyage.
- Terre-Neuve-Labrador propose un test asymptomatique pour les travailleurs en rotation de Terre-Neuve-Labrador qui travaillent hors du Canada atlantique dans une autre province ou un territoire canadien. Une fois qu'une personne asymptomatique a passé sept jours d'auto-isolement et a reçu un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19, elle ne sera plus tenue de s'auto-isoler.
- Nouvelle-Écosse a demandé aux étudiants se rendant en N.-É. depuis l'extérieur du Canada atlantique pour fréquenter l'université ou le NSCC de se faire tester pour la COVID-19 pendant qu'ils s'isolaient, s'ils sont arrivés avant le 22 septembre 2020
- Le Yukon ne recommande pas le test des personnes asymptomatiques pour le moment.
- Les Territoires du Nord-Ouest recommandent le dépistage des travailleurs de la santé asymptomatiques venant travailler dans les T.N.-O. ou revenant d'un voyage hors du territoire.
- Le Nunavut ne recommande pas le test pour les personnes asymptomatiques.